

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

Société Anonyme au capital de 9.918.287,50 €uros
Siège social : Tour de l'Horloge – 4, place Louis Armand - 75012 Paris
393 010 467 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOICATION

Assemblée Spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double

Mesdames et Messieurs les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double sont avisés qu'une assemblée spéciale de la Société se tiendra le 15 novembre 2011 à 9 heures, au Centre « La Tête dans les Nuages » du Passage des Princes sis 5, boulevard des Italiens – 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivants :

- Approbation de la décision de suppression du droit de vote double et modification corrélative de l'article 12 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

I. Formalités préalables pour assister à l'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale se compose des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double, quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut assister en personne à l'Assemblée mais également voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prescrites par l'article L.225-106 du Code de commerce.

Le droit de participer à l'Assemblée Spéciale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, depuis 2 ans au moins, et ce 3 jours ouvrés précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

II. Mode de participation à l'Assemblée Spéciale

1. Participation à l'Assemblée Spéciale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Spéciale pourront demander une carte d'admission à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

2. Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 9 novembre 2011.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le 10 novembre 2011.

Désignation d'un mandataire par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire devra envoyer un email revêtu d'une signature électronique obtenue par les soins de l'actionnaire auprès d'un certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- nom de la Société (Société Française de Casinos),
- date de l'Assemblée Spéciale (15 novembre 2011),
- nom, prénom, adresse de l'actionnaire,
- pour les actionnaires au nominatif pur, identifiant auprès de BNP Paribas Securities services,
- pour les actionnaires au nominatif administré, le nom de l'établissement bancaire gestionnaire du compte titres ainsi que le numéro de compte titres du mandant,
- les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00, heure de Paris.

III. Questions écrites

Chaque actionnaire titulaire d'actions à droit de vote double a la faculté d'adresser, à la Société, les questions écrites de son choix. Le Conseil d'Administration répondra au cours de l'Assemblée ou, conformément à l'art. L.225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses accessible depuis le site <http://www.casinos-sfc.com> rubrique Finance.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : SFC (Assemblées), Tour de l'Horloge – 4, Place Louis Armand – 75603 PARIS Cedex 12, ou par télécommunication électronique à l'adresse ag.sfc@ltdn-sfc.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. Droit de communication des actionnaires

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les documents et informations prévus à l'art. R.225-73-1 du Code de commerce seront accessibles depuis le site <http://www.casinos-sfc.com> rubrique Finance.

Le Conseil d'Administration.

1106067